

# La lettre des CCSPL

commissions consultatives  
des services publics locaux



## Guide des élu.e.s en charge de l'énergie, de l'eau, du numérique et des déchets

À l'occasion du renouvellement de la gouvernance des communes et de leurs groupements chargés de la gestion des services publics locaux, la FNCCR met à disposition des élus locaux une [plateforme en ligne](#) ayant pour vocation de les accompagner dans la compréhension des enjeux et des défis liés à la gestion des services publics de l'énergie, de l'eau, du numérique et des déchets.



Le contenu de cette plateforme, qui sera enrichie progressivement, est accessible à tous sur le site de la FNCCR et peut permettre ainsi également aux usagers de comprendre les enjeux auxquels sont confrontés les collectivités organisatrices de ces services publics locaux essentiels, qui jalonnent leur quotidien. Trois parties sont d'ores et déjà accessibles: les déchets, les réseaux de chaleur et de froid et l'éclairage public.

Les actualisations des rubriques de cette plateforme sont annoncées au fur et à mesure sur le [compte LinkedIn](#) de la FNCCR.

Vous trouverez ci-après, à titre d'illustration, le sommaire du guide consacré à l'éclairage public :

### Comprendre les fondamentaux

- Notions photométriques essentielles
- Fonctionnement des infrastructures (armoires de commande, câbles, points lumineux)
- Quelques chiffres clés de l'éclairage en France

### Cadre juridique et réglementaire

- Place de l'éclairage public dans les textes
- Organisation de la compétence et possibilités de transfert
- Dispositions réglementaires et aspects normatifs

### Financement

- Contributions et fonds de concours
- FCTVA, accise et redevances
- Certificats d'économies d'énergie

### Acteurs et enjeux

- Modes de gestion et parties prenantes
- Enjeux techniques, financiers et environnementaux

### Leviers d'action pour les collectivités

- Rédaction de documents de référence
- Rénovation des installations
- Pilotage et gestion intelligente
- Déploiement de l'éclairage connecté
- Réemploi des équipements

## Comment s'y retrouver dans les offres d'électricité « vertes » ?

Dans un contexte de transition énergétique et de sensibilité accrue des consommateurs aux enjeux climatiques, les offres dites « vertes » occupent une place croissante dans le marché de l'électricité. Toutefois, cette appellation recouvre des réalités différentes avec des offres de fourniture d'électricité adossées à de simples mécanismes de compensation via des garanties d'origine ou des dispositifs plus exigeants garantissant un lien direct avec la production d'électricité renouvelable. Cette hétérogénéité a donc suscité un besoin de clarification, qui a conduit à la création en 2021 par l'ADEME du label VerVolt.



Le label VerVolt vise ainsi à renforcer la transparence du marché et à aider les consommateurs à distinguer les offres ayant un impact direct sur le développement des capacités de production renouvelable nationales. Il repose sur un référentiel public et distingue deux niveaux d'engagement :

un premier niveau dit « Engagé », qui impose aux fournisseurs d'acheter une électricité d'origine renouvelable équivalente à celle consommée par leurs clients en France, et un second niveau « Très engagé », plus strict, qui prévoit en complément qu'au moins 30 % de cette électricité proviennent d'installations mises en place par des collectivités territoriales avec une gouvernance partagée ou par d'autres producteurs mais sans subvention de la part de l'Etat. Le label est attribué à des offres et non à des fournisseurs dans

leur globalité et fait l'objet d'une réévaluation régulière afin de garantir la conformité des engagements.

L'ADEME met à disposition [une page dédiée](#), qui permet de prendre connaissance de l'ensemble des offres disposant de ces deux labels. Sont ainsi mentionnées comme disposant du label « Très engagé » les offres suivantes proposées par quatre fournisseurs : « Mon Offre Elec Verte Direct Producteur » - GEG SE ; « Particulier-ères » - Enercoop ; « Electricité Verte 100% locale » - Alterna Energie ; « Eco-conso ultra-locale » - Octopus Energy France). De nombreuses autres offres disposant du label « Engagé » sont également référencées sur cette page.

D'autres informations sont par ailleurs fournies pour chaque offre labellisée, notamment l'origine de l'électricité commercialisée (technologie et zone de production), ainsi que la composition des achats aux producteurs ne bénéficiant pas de soutien public ou à des installations en gouvernance partagée, le pourcentage de clients ayant activé le suivi de consommation du compteur Linky ou encore la proportion de clients du fournisseur ayant souscrit une offre labellisée.

**A signaler :** la mention de l'obtention du label VerVolt figure dans la page des résultats de l'outil de comparaison des offres du Médiateur national de l'énergie, sous l'étiquette « Evolution des prix » (pour disposer d'informations complémentaires, il convient de cliquer sur la barre « Electricité verte »).



## Litiges dans le secteur de l'eau: rapport 2025 de la Médiation de l'eau

La médiation de la consommation dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement couvre depuis plusieurs années désormais plus de 99% des abonnés de ces services (en métropole et dans les territoires d'outre-mer) et présente un taux de règlement amiable des litiges de 75%.

La grande majorité des litiges (92%) dont ont été saisis les services de la médiation en 2025 concerne, comme les années précédentes, les contestations de factures (fuite identifiée, surconsommation inexpiquée, régularisation, etc.). De nom-

breux dossiers ont par ailleurs été déclarés irrecevables en raison de démarches prématurées (53%) ou du fait de dossiers incomplets (39%).



Pour en savoir plus : Cf. [présentation sur le site de la FNCCR du rapport d'activité 2025 de la Médiation de l'eau](#).

## Gestion des biodéchets : entre contraintes financières et difficultés opérationnelles

Depuis 2024, la généralisation du tri à la source des biodéchets, qui vise à détourner des ordures ménagères résiduelles les déchets alimentaires et verts afin de les orienter vers des filières de valorisation organique telles que le compostage ou la méthanisation, constitue une évolution majeure du service public local de gestion des déchets (cf. [La Lettre des CCSPL n°91](#)). Deux ans après son entrée en vigueur, cette réforme fait l'objet d'un déploiement encore inégal selon les territoires, marqué par des contraintes financières, organisationnelles et sociales qui en freinent la pleine effectivité.

De fait, la couverture effective du service reste partielle en 2026 et varie fortement selon les territoires. Les grandes agglomérations déploient progressivement des dispositifs complexes adaptés à la densité urbaine, tandis que les zones rurales s'appuient davantage sur le compostage individuel ou partagé, déjà largement diffusé. Entre ces deux réalités, les territoires périurbains combinent plusieurs solutions sans qu'un modèle unique ne s'impose. Ainsi, trois principaux modèles coexistent aujourd'hui. Le compostage de proximité repose sur la diffusion de composteurs individuels ou collectifs et constitue une solution peu coûteuse mais dépendante de l'implication des habitants. La collecte séparée en porte-à-porte permet une meilleure captation des flux mais implique des coûts d'exploitation élevés et une organisation logistique complexe. Les points d'apport volontaire offrent une alternative souple en milieu urbain mais posent des enjeux de qualité de tri et d'acceptabilité, et supposent une mobilisation forte des usagers. Dans la plupart des cas, les collectivités combinent ces dispositifs afin de s'adapter aux contraintes locales.

Le principal facteur de ralentissement demeure le coût de mise en œuvre. L'organisation de nouvelles collectes, l'acquisition d'équipements spécifiques et le développement des filières de traitement nécessitent des investissements importants dans un contexte de tension budgétaire pour les collectivités. Les aides disponibles sont jugées parfois insuffisantes ou instables, conduisant certaines intercommunalités à privilégier des solutions moins onéreuses ou à étaler leur déploiement dans le temps.

A ces contraintes financières s'ajoutent des difficultés opéra-

tionnelles significatives. La qualité du tri constitue un enjeu central, la présence de déchets non conformes pouvant compromettre la valorisation des matières organiques. La logistique de collecte, l'adaptation des infrastructures et la formation des agents représentent également des défis organisationnels majeurs. La réussite du dispositif dépend en outre fortement de l'adhésion des usagers, encore inégale selon les territoires et leurs profils.



Pour réussir la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets, la FNCCR recommande notamment :

- D'assurer une formation des usagers au compostage domestique en parallèle de la fourniture des équipements et notamment de composteurs individuels et de bioseaux ventilés ;
- D'éviter d'intégrer les déchets verts dans les consignes de tri des biodéchets (flux privilégié en déchèterie) ;
- De communiquer sur la réduction du gaspillage alimentaire en parallèle du tri à la source et auprès des syndicats de copropriétés pour expliquer le tri à la source et favoriser l'adhésion ;
- De choisir les solutions de conteneurisation les plus adaptées aux spécificités des territoires ;
- De déterminer et suivre des indicateurs de performances des solutions mises en place (suivi de qualité, de quantité, d'adhésion au dispositif, de satisfaction des usagers, etc.) ;
- De ne pas surdimensionner les équipements de traitement en surestimant le gisement de biodéchets qui sera capté (tenir compte de l'impact de la prévention, de la lutte contre le gaspillage alimentaire).

La FNCCR a, par ailleurs, publié un guide portant sur les "Apports de la sociologie dans la gestion de nos déchets", qui met l'accent sur les dimensions sociales, matérielles et organisationnelles de la gestion de ce service public local. Ce guide est un outil d'aide à l'analyse et à la décision, permettant aux collectivités territoriales et à leurs groupements en charge de la gestion des déchets d'adapter leurs stratégies à leurs propres contextes territoriaux (nous reviendrons dans le prochain numéro de *La Lettre des CCSPL* sur le contenu de cette publication).



## Journée nationale contre la précarité énergétique: 18 novembre 2026

La 6<sup>e</sup> édition de la JCOPE aura lieu le 18 novembre 2026. Le formulaire d'inscription des événements ouvrira le 23 juin et sera disponible ici: <https://www.journee-precarite-energetique.fr/>